

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2015
A L'ECOLE DE MARCHISSY**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 19h00. Il salue l'assemblée et remercie les membres ainsi que le public pour leur présence. Il remercie la Commune de Marchissy pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2015.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Préavis du Comité de Direction pour une demande de modification de l'article 30 des statuts de l'AISE – Préavis N° 06/2015.
7. Préavis du Comité de Direction sur le budget 2016 – Préavis N° 07/2015.
8. Nomination du bureau du Conseil Intercommunal :
 - o Election du/de la Président/e.
 - o Election du/de la Vice-Président/e.
 - o Election de deux scrutateurs/trices.
 - o Election de deux scrutateurs/trices suppléants/tes.
9. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 20 présents, 4 excusés et 1 absent (21 présents après assermentation).

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 **Assermentation**

Le Président procède à l'assermentation suivante :

Madame Valérie Jeanrenaud, nouveau membre pour la Commune de Burtigny, en suite à la démission de Monsieur Marcel Dill.

Madame Valérie Jeanrenaud entre en fonction immédiatement sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 3 Pièce 156 Approbation du procès-verbal du 16 juin 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 1 abstention tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 4 Communications du bureau

Le Président a reçu un courriel en date du 19 octobre 2015, ce mail concerne une demande de non-entrée en matière et de report du préavis N° 06/2015. Ce courrier, daté du 13 octobre 2015 est signé par Messieurs D. Lohri et A. Rastello, il sera traité au point 6.

Le Président a reçu un courriel en date du 19 octobre 2015, ce mail concerne une interpellation en matière de mobilier scolaire. Ce courrier, daté du 13 octobre 2015 est signé par Messieurs D. Lohri et A. Rastello, il est lu par le Président.

Réponse de Madame Claudine Vanat-Gachet à l'interpellation en matière de mobilier scolaire de Messieurs D. Lohri et A. Rastello

L'AISE n'a pas reçu de demande écrite de la part de la Commune de Bassins concernant du mobilier scolaire. Elle rappelle que les Communes doivent transmettre au printemps leurs besoins en mobilier par courrier au CoDir. Le CoDir, après consultation de l'inventaire, décidera d'acheter le matériel souhaité si nécessaire.

Point 5 Communications du Comité de Direction

Madame Claudine Vanat-Gachet, Présidente

Le CoDir s'est trouvé dans l'obligation de transférer la somme de CHF 200'000.00 du compte UBS au compte courant afin de pouvoir payer les factures ouvertes.

En effet, la Commune de Bassins n'a pas payé ses acomptes depuis le mois de juillet 2015. Mme Claudine Vanat-Gachet remercie toutes les Communes membres de payer leurs acomptes dans les délais et espère que la situation de Bassins se régularisera très rapidement.

Madame Valérie Jeanrenaud demande pourquoi la Commune de Bassins ne règle pas ses acomptes ?

La Commune de Bassins rencontre actuellement des difficultés de trésorerie et ne peut pas honorer ses acomptes.

Point 6 Préavis du Comité de Direction pour une demande de modification de l'article 30 des statuts de l'AISE - Préavis N° 06/2015.

Pièce 157 **Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°06/2015 par Madame Claudine Vanat-Gachet**

Le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter la modification de l'article 30 des statuts de l'AISE et de repousser au 31 octobre le délai de présentation du budget au Conseil Intercommunal.

Pièce 158 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis N° 06/2015 par Monsieur Etienne Bovy
qui propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°06/2015 pour une demande de modification de l'article 30 des statuts de l'AISE.

Discussions et remarques :

Le Président a reçu un courriel en date du 19 octobre 2015, ce mail concerne une demande de non entrée en matière et report du préavis n°06/2015. Ce courrier, daté du 13 octobre 2015 est signé par Messieurs D. Lohri et A. Rastello.

Le Président passe au vote de la demande de non-entrée en matière du préavis :

Souhaitez-vous reporter ce préavis ? 1 personne.
Le Président annonce que ce préavis peut-être traité ce soir.

Discussions et remarques :

Madame Pralong demande si, en faisant cette demande, l'AISE n'est pas en porte-à-faux avec l'article 125 c) de la loi sur les Communes ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que l'AISE s'est tournée vers la Préfecture avant de présenter ce préavis. La Préfecture a fait savoir au CoDir que, si les Communes l'acceptent, il est possible de demander une modification de ce délai.

Madame Deborah Cartier se demande pourquoi les délais pouvaient être respectés par le passé et plus aujourd'hui ?

Monsieur Etienne Bovy répond que les circonstances actuelles ne permettent pas à la Commission de gestion et des finances de faire un travail de qualité dans un délai aussi court.

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°06/2015 du 14 septembre 2015 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 3 non d'accepter la modification de l'article 30 des statuts au sujet du délai d'adoption du budget par le Conseil Intercommunal, soit, « *Son budget doit être adopté par le Conseil intercommunal deux mois avant le début de l'exercice* ».

Point 7 Préavis du Comité de Direction sur le budget 2016 - Préavis N° 07/2015.

Pièce 159 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N° 07/2015 par Madame Claudine Vanat-Gachet
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le budget de l'AISE pour l'année 2016 tel que présenté.

Pièce 160 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis N° 07/2015 par Monsieur Etienne Bovy
qui propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°07/2015 sur le budget 2016 assorti des amendements suivants :

1. Limiter au budget 2016, la somme des comptes « Le Vaud-entretien » 510.3140.00 / 01 / 02 à CHF 80'000.00 en lieu et place de CHF 105'926.00.
2. Déduire le montant de CHF 40'000.00 au compte « loyers primaires » 510.3161 pour les quatre classes non conventionnées de Begnins.

Discussions et remarques :

Joint à ce procès-verbal, vous trouverez la liste des questions et amendements de la Commune de Bassins sous forme d'un courrier daté du 13 octobre 2015.

Réponse du Comité de Direction à la question n°1 :

Madame Vanat-Gachet répond que le CoDir s'est basé sur les comptes de l'année 2014 et son anticipation du temps passé en 2015 et 2016 pour suivre les différents dossiers et autres points. Le CoDir souhaite laisser ce montant à CHF 120'000.00.

Le Président passe au vote de l'amendement n°1 :

Qui accepte de soutenir l'amendement n°1: 1 personne.
L'amendement n°1 est refusé à une évidente majorité.

Le Président passe au vote de l'amendement n°2 :

Qui accepte de soutenir l'amendement n°2: 1 personne.
L'amendement n°2 est refusé à une évidente majorité.

Réponse du Comité de Direction à la question n°2 :

Madame Vanat-Gachet répond que l'augmentation de ce poste concerne l'éventuel engagement d'un collaborateur supplémentaire à l'administration.

Madame Deborah Cartier demande s'il n'est pas nécessaire d'engager un Directeur général pour gérer l'AISE ?

Madame Vanat-Gachet répond que l'engagement d'un(e) « secrétaire général » aurait un coût non négligeable pour l'AISE. De plus, le CoDir serait toujours présent pour prendre les décisions. Il faut savoir que le salaire d'un secrétaire général est comparable à celui d'un greffe sachant que ce dernier oscille généralement entre CHF 80'000.00 et CHF 120'000.00 par année.

Messieurs Alexandre Rastello et Luc Mouthon soutiennent l'avis de Madame Deborah Cartier.

Le Président passe au vote de l'amendement n°3 :

Cet amendement est annulé les deux premiers amendements ayant été refusés par l'assemblée.

Le Président passe au vote de l'amendement n°4 :

Qui accepte de soutenir l'amendement N°4 ? 2 personnes.
L'amendement n°4 est refusé à une évidente majorité.

Le Président passe au vote de l'amendement n°5 :

Qui accepte de soutenir l'amendement N°5 ? 2 personnes.
L'amendement n°5 est refusé à une évidente majorité.

Le Président passe au vote de l'amendement n°6 :

Qui accepte de soutenir l'amendement N°6 ? 2 personnes.
L'amendement n°6 est refusé à une évidente majorité.

Réponse du Comité de Direction aux questions n°7 & 8 :

Madame Vanat-Gachet répond que le Canton a demandé à l'AISE de reprendre l'entier des tâches de la convention Etat-Communes. Après enquête auprès des autres Communes, l'AISE est encore en négociation avec le Canton au sujet de la suppression de cette convention car le CoDir souhaiterait maintenir une partie de ces accords Etat-Communes.

Le Président passe au vote de l'amendement n°7 :

Qui accepte de soutenir l'amendement n°7 ? 3 personnes.
L'amendement n°7 est refusé à une évidente majorité.

Le Président passe au vote des amendements n°8 & 9 :

Qui accepte de soutenir les amendements n°8 & 9 ? 2 personnes.
Les amendements n°8 & 9 sont refusés à une évidente majorité.

Le Président passe au vote des deux amendements demandés par la commission de Gestion et des Finances :

Le Président passe au vote de l'amendement n°1 :

Limiter au budget 2016, la somme des comptes « Le Vaud-entretien » 510.3140.00 / 01 / 02 à CHF 80'000.00 en lieu et place de CHF 105'926.00.

Discussions et remarques :

Le Comité de Direction accepte cet amendement.

Madame Antonella Salamin explique que la Commission de Gestion et des Finances propose cet amendement par équité envers toutes les Communes.

Madame Chantal Landeiro rappelle que toutes les Communes reçoivent une somme ne couvrant pas la totalité des frais d'entretien. En ce qui concerne le bâtiment de Le Vaud, qui est entièrement à charge de l'AISE, il faut prévoir un poste pour prendre en charge les frais d'entretien effectifs.

Madame Deborah Cartier demande si les travaux effectués sont à la charge de l'AISE dès lors que ce bâtiment est encore sous garantie ?

Madame Chantal Landeiro répond que certains travaux concernent l'aménagement du bâtiment, les déménagements etc...

Le Président propose de modifier l'amendement de la manière suivante :

Limiter au budget 2016, la somme des comptes « Le Vaud-entretien » 510.3140.00 / 01 / 02 à CHF 80'000.00 en lieu et place de CHF 105'926.00 en diminuant le poste des frais d'entretien de Le Vaud 510.3140.02 à 10'000.00.

Qui accepte de soutenir l'amendement n°1: Majorité moins trois abstentions.

L'amendement n°1 est accepté tel que modifié.

Le Président passe au vote de l'amendement n°2 :

Déduire le montant de CHF 40'000.00, au compte « loyers primaires » 510.3161 pour les 4 classes non conventionnées de Begnins.

Qui accepte de soutenir l'amendement n°2: Majorité moins deux non et trois abstentions.

L'amendement n°2 est accepté.

Réponse du Comité de Direction à la question n°12 :

Madame Vanat-Gachet répond que l'AISE a envoyé un courrier à toute les Communes membres en octobre 2013 mentionnant que les frais de transport des élèves en classe de raccordement sont assumés par l'AISE.

Le Président passe au vote de l'amendement n°10 :

Qui accepte de soutenir l'amendement n°10 ? 3 personnes.
L'amendement n°10 est refusé à une évidente majorité.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°07/2015 du 14 septembre 2015 ;
- Entendu les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 non et 2 abstentions (Monsieur Samuel Grosclaude avait quitté la séance) d'accepter le budget de l'AISE pour l'année 2016 tel qu'amendé.

1. Limiter au budget 2016, la somme des comptes « Le Vaud-entretien » 510.3140.00 / 01 / 02 à CHF 80'000.00 en lieu et place de CHF 105'926.00 en diminuant le poste des frais d'entretien de Le Vaud 510.3140.02 à CHF 10'000.00.
2. Déduire le montant de CHF 40'000.00, au compte « loyers primaires » 510.3161 pour les quatre classes non conventionnées de Begnins.

Point 8

Nomination du bureau du Conseil Intercommunal.

Selon les statuts, à la fin de chaque année (du 1er juillet au 30 juin) le Conseil Intercommunal nomme les membres du bureau pour l'année suivante :

Election du/de la Président/e :

Monsieur Antoine Nicolas accepte de continuer son mandat de Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election du/de la Vice- Président/e :

Monsieur Stéphane Gabriel accepte de poursuivre son mandat de Vice-Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election de deux scrutateurs/trices :

Madame Antonella Salamin et Monsieur Etienne Bovy acceptent de poursuivre leur mandat. Ils sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election de deux scrutateurs/trices suppléants/tes :

Madame Deborah Cartier et Monsieur Patrick Siegenthaler acceptent de poursuivre leur mandat. Ils sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 9

Divers et propositions individuelles

Monsieur Didier Lohri demande que la présentation financière affichée ce soir soit jointe au procès-verbal ce qui est accepté par le CoDir.

Monsieur Etienne Bovy demande à la Commune de Bassins des explications sur le non-paiement des acomptes.

Monsieur Didier Lohri explique que la Commune de Bassins constate un manque de rentrée fiscale de CHF 1'000'000.00. L'ACI s'occupe de ce cas

et un procès-verbal a été établi par la Préfecture. La Commune de Bassins s'est engagée à résoudre ce problème d'ici au 15 novembre 2015.

Monsieur Luc Mouthon souhaite déposer une motion « chef de service » dont il donne lecture :

Les Syndics des dix Communes se sont réunies afin d'avoir une réflexion sur l'avenir de l'AISE.

Demande au CoDir d'étudier la possibilité d'engager un « chef de service » (titre modifiable) en établissant son cahier des charges au plus tard avant l'établissement du budget 2017 soit septembre 2016.

Discussions et remarques :

Si un « chef de service » était engagé par l'AISE, Monsieur Etienne Bovy propose de réduire le nombre de membres du Comité de Direction.

Le Président propose de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance cette motion.

Monsieur Luc Mouthon souhaite déposer un postulat – statuts dont il donne lecture

Demande au CoDir d'étudier la révision des statuts en intégrant la notion variable et non plafonnée du nombre de membres au CoDir.

Le Président passe au vote de la motion et du postulat :

Est-ce que la motion est soutenue par plus de 5 conseillers ? Majorité moins 1 non et 3 abstentions.

Acceptez-vous que la motion et le postulat soient renvoyés au CoDir ? Majorité moins 1 non et 2 abstentions.

Monsieur Jacques Mugnier demande au CoDir quelles mesures ont été prises à l'encontre de la Commune de Bassins suite au non-paiement de leurs acomptes.

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que le CoDir s'est vu dans l'obligation de lancer une procédure de recouvrement à laquelle la Commune de Bassins a fait opposition totale.

Monsieur Luc Mouthon souhaite la bienvenue à tous à Marchissy et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 21h15.

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Vanessa Wicht